

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2020**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 32  
Pouvoirs : 3  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 18/02/2020

Le 24 février 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, , Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Vincent LAUTIER (Pouvoir Bernard GRISON), Dominique DESFORGES, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Assistaient : Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Jean-José BETTIOL (Beauregard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Bernard REY.

**OBJET : FINANCES - Budget Immobilier d'Entreprises – Budget Primitif 2020**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020C01 en date du 21 janvier 2020 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires et de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du Budget Primitif 2020,

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente en charge des Finances, présente au Conseil communautaire le projet de Budget Primitif 2020 du Budget Immobilier d'Entreprises comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Sections	Montant
Fonctionnement dépenses	452 025,00
Fonctionnement recettes	452 025,00
Investissement dépenses (hors RAR)	1 206 472,05
Investissement recettes (hors RAR)	1 206 472,05

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13 février 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Immobilier d'Entreprises pour 2020 tel que présenté ci-dessus.